

Rougier annonce le report de son Assemblée générale annuelle

Le Groupe Rougier informe ses actionnaires du report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Le 12 mars 2018, le Tribunal de Commerce de Poitiers a fait droit à la demande de Rougier S.A., holding du Groupe, de bénéficier d'une procédure de sauvegarde et à celle de Rougier Afrique International de bénéficier d'une procédure de redressement judiciaire.

Pour des raisons techniques, inhérentes à cette situation, le Groupe Rougier n'est pas à ce jour en mesure d'arrêter et de publier ses comptes consolidés annuels.

Compte tenu de ces éléments, la société a sollicité auprès du Président du Tribunal de Commerce de Niort la prorogation du délai légal de convocation de l'Assemblée générale annuelle. Le Président du Tribunal de commerce y a fait droit et a prorogé le délai jusqu'au 30 novembre 2018.

La société publiera donc ses comptes consolidés annuels au plus tard à cette date.

Conformément à la réglementation applicable, le Groupe Rougier communiquera toute nouvelle étape de la procédure.



Fondé en 1923, le Groupe Rougier est un leader des bois tropicaux certifiés africains. Le groupe opère autour de trois activités principales : Rougier Afrique International (exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et commerce international), Importation et distribution en France de bois de toutes origines (dont Rougier Sylvaco Panneaux) et Plantations (étude, gestion et investissements dans les plantations forestières industrielles en Afrique).
www.rougier.fr

Isin : FR0000037640
Reuters : ALRGR.PA
Bloomberg : ALRGR:FP
Eligible PEA-PME

Contact :
Cyril Combe
cyril.combe@calyptus.net
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68